



# *Le Petit* **MESNACAIS**



**Mars 2013**

**N°15**

## *Le Conseil Municipal vous informe...*

### HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

LUNDI	10H 12H	14H 18H	MERCREDI	13H30 18H
JEUDI	10H 12H		VENDREDI	10H 12H 13H30 18H

Tél: 05 45 83 26 74



### *Le mot du maire*

Je suis très heureux de vous retrouver aujourd'hui en ce début 2013. Bien sur d'autres manifestations seront organisées dans l'année mais la présentation des vœux est la plus représentative pour notre commune.

Instant important, familial, amical et moment de partage entre tous.

Elle est aussi l'occasion d'accueillir tous les nouveaux arrivants qui ont décidé de s'installer sur notre territoire. Nous leur souhaitons la bienvenue en espérant qu'ils apprécient la vie de notre commune.

Ce moment est aussi important car il est traditionnellement l'heure des bilans.

L'activité professionnelle est en au cœur de toutes nos préoccupations avec un contexte financier peu stable et une économie fragilisée qui nous impacte tous.

Je soutiens tous les chefs d'entreprise, dirigeants, qui ont conscience des responsabilités qu'ils endossent pour la vie de leur entreprise.

La vie sociale est également importante dans les liens créés au sein des associations, merci à tous pour l'engagement personnel et bénévole de chaque responsable dans ses activités.

En 2012 nous avons commencé et réalisé deux grands projets en plus de la gestion habituelle d'entretien et de petits travaux sur la commune.

Nous avons en effet lancé l'étude concernant l'assainissement collectif du lieu dit « Les Fosses » avec l'extension et la réhabilitation de la lagune à « Vignolles ». Un cabinet a été retenu afin de réaliser le projet définitif tout en respectant un certain nombre d'obligations écologiques, environnementales, etc.....

Le projet progresse, plusieurs réunions se sont tenues et d'autres sont programmées dans le courant de l'année. Ce projet sera mené sur plusieurs exercices.

Le second projet a été la rénovation du four de « Pain Perdu ».

La commune est très attachée à son petit patrimoine et grâce au concours et à la participation de la Communauté de Commune de Cognac par le biais du chantier d'insertion « La Clé de Voûte », la rénovation et la réhabilitation a pu se faire en quelques mois avec en septembre l'inauguration et la cuisson de nombreux pains dans ce lieu hautement symbolique pour nous tous.

D'autres travaux ont été également réalisés, tels que la réhabilitation des vestiaires du gymnase, l'achat d'une scène démontable et modulable qui sert actuellement à l'association qui pratique la Zumba mais qui sera également disponible pour l'ensemble des associations de la commune.

La salle des fêtes a vu ses deux portes d'entrée changées pour une meilleure isolation et une plus grande luminosité.

Des poubelles ont été installées devant la mairie, l'église et sur la place de Mesnac.

Concernant la voirie, le chemin de La Petite Groie a fait peau neuve avec un enrobé et le carrefour a été agrandi et réaménagé pour une meilleure sécurité. La rue du Château d'Eau qui relie Mesnac à Pain Perdu a été également terminée. Des fossés pour l'écoulement des eaux de pluie ont été profilés ou créés.

## Le conseil municipal vous informe...

Malgré les grosses incertitudes concernant les dotations financières de l'Etat, nous nous devons d'avancer et d'améliorer les conditions de chacun d'entre nous avec pour contrainte le maintien d'un budget en équilibre pour ne pas mettre en péril les finances de la commune.

2013 nous donne l'occasion de poursuivre notre mission et nous sommes, mon équipe municipale et moi-même remplis de projets.

La salle des fêtes rentrera dans sa dernière phase de travaux engagés depuis plusieurs années avec le changement des dernières huisseries. L'isolation phonique devrait également être réalisée ainsi que les peintures extérieures pour redorer l'environnement de notre mairie.

Une maison d'habitation à « Vignolles » a été récemment acquise, elle sera réhabilitée en logement social.

Une étude va être mise en place pour la réalisation d'un nouveau traçage obligatoire du terrain de basket ainsi que pour la réfection du sol du gymnase qui s'est dégradé avec le temps.

L'entretien courant bien sur ne sera pas oublié.

Enfin je tiens à remercier l'ensemble de notre personnel pour la motivation, la réalisation, la qualité et la disponibilité qu'il manifeste ; il met tout en œuvre pour satisfaire nos demandes. Merci à Annabelle pour l'accueil et le travail administratif accomplis; merci aux Christophe pour les petits et grand travaux effectués avec toutes leurs connaissances.

Merci à toute mon équipe pour sa participation et sa collaboration afin de réaliser au mieux tous les projets qui nous tiennent à cœur.

Au nom de toute la municipalité, je vous adresse à vous ainsi qu'à vos proches mes meilleurs vœux pour cette année 2013.

G.RENOU

### Modifications statutaires de la Communauté de Communes de Cognac

#### L'actuel article 1 est remplacé par :

Il est formé entre les communes d'Ars, Boutiers-Saint-Trojan, Bréville, Châteaubernard, Cherves-Richemont, Cognac, Gimeux, Javrezac, Louzac-Saint-André, Merpins, Mesnac, Saint-Brice, Saint-Laurent-de-Cognac, Saint-Sulpice-de-Cognac, une communauté de communes qui prend la dénomination suivante : "Grand Cognac Communauté de communes".

#### L'actuel article 2, paragraphe C - point 2 " politique sportive" est complété par :

Subventionnent des clubs sportifs hébergés exclusivement dans les équipements sportifs d'intérêt communautaire.

#### L'actuel article 5 "ressources" est complété par :

Le produit de la taxe de séjour

Il indique que les modifications statutaires, conformément à l'article L.5211-20 du CGCT, doivent être approuvées par délibérations concordantes à la majorité qualifiée des conseils municipaux dans un délai de trois mois. Il rappelle qu'à défaut de réponse dans ce délai, la décision du conseil municipal est réputée favorable.

Après avoir exposé les modifications statutaires adoptées par le conseil communautaire, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- D'approuver les modifications statutaires adoptées lors de la séance du conseil communautaire du 2 octobre 2012,

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve les modifications statutaires adoptées lors de la séance de conseil communautaire du 2 octobre 2012.

## Le conseil municipal vous informe...

### **Incidences financières du transfert de la compétence « subventionnement des clubs sportifs hébergés dans des équipements d'intérêts communautaire »**

Après délibération et à l'unanimité le conseil municipal approuve :

- Le rapport de la commission d'évaluation des charges de transfert en date du 19 septembre 2012 établi dans le cadre du transfert de la compétence "Subventionnement des clubs sportifs hébergés exclusivement dans des équipements sportifs d'intérêt communautaire" à la Communauté de Communes de Cognac.
- La révision des montants des attributions de compensation de la taxe professionnelle des communes de Cognac et de Châteaubernard.

Les montants attribués aux communes à compter de 2013 et pour les années suivantes.

### **Mise en place d'une caution verte à la salle des fêtes**

Monsieur le Maire explique que suite au courrier de Calitom concernant la qualité du tri sélectif à la salle des fêtes et après rencontre avec un agent de Calitom, la meilleure solution pour remédier à ce problème est de mettre en place une "caution verte". Celle-ci sera demandée aux particuliers locataires de la salle municipale en plus de la caution habituelle. Elle pourra être encaissée par la commune en cas de non-respect des consignes de tri.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil Municipal décide :

- D'instaurer la "caution verte" pour le tri des déchets à la salle des fêtes
- De fixer le montant à 50 €.

**La poubelle noire de la salle des fêtes n'est pas destinée à tout un chacun.**

### **Règlement du cimetière**

Le Conseil Municipal approuve le règlement du cimetière. Celui-ci est consultable en mairie et sera prochainement affiché à l'entrée du cimetière.

### **Participation pour voyage scolaire école Paul Garandau**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de participation financière pour un voyage scolaire organisé par l'école primaire Paul Garandau a été reçue à la Mairie. Dix enfants de la commune de Mesnac sont concernés par ce voyage.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de donner 300, 00 €. Cette somme sera versée à la coopérative scolaire de l'école Paul Garandau.

### **Téléthon**

Le Conseil Municipal a octroyé une subvention de 300, 00 €.

## Le conseil municipal vous informe...

### Adhésion charte « NATURA 2000 »

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal l'adhésion de la commune à la charte " NATURA 2000 " pour le site NATURA 2000 de la vallée de l'Antenne. Il précise que c'est uniquement en qualité de propriétaire d'un terrain le long de l'antenne que la commune peut s'engager à respecter les engagements formulés dans la charte.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du contenu des engagements de portée générale de la charte.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE d' :

- AUTORISER Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

### Assainissement des Fosses et agrandissement de la lagune de Vignolles

A la réunion avec le cabinet Naldéo, le Conseil Général et la DDT à la mairie les points suivants ont été abordés :

- l'agrandissement se trouverait en limite de la zone inondable du fossé du Roy.
- En zone d'étiage, les rejets dans le fossé du Roy posent problème.

Il faut donc faire une étude hydrogéologique et prévoir un bassin de rétention avant d'envoyer l'eau au fossé.

Voir où se situe vraiment la limite de la zone inondable et en fonction de son emplacement, déplacer l'agrandissement vers la zone boisée qui appartient à la commune ( donc il faudra la déboiser)

La préparation pourrait se faire pendant l'été 2014.

### Péréquation pour 2013

La CDC avait pris en charge la totalité l'année dernière, car les sommes étaient peu importantes.

La commune de Mesnac doit donner 3113 € pour 2013 et cette somme atteindra 9167 € en 2016.

### Travaux

#### Salle des fêtes

- changement des anciennes fenêtres : PM rénovation est retenu pour un devis de 8817.65€
- le parquet vitrifié est en cours d'achèvement
- isolation phonique (plafond suspendu) :

Landes M : 12 786.19 € /PM Rénovation : 14 641.83 € /Sarl TASTET : 18 795.19 € (plafond + partie haute des murs)

L'entreprise Tastet a été retenue pour une meilleure performance.

#### Gymnase

Le sol est à refaire (il date de 1985) et les marquages ne sont plus réglementaires.

La Société Sporting sol vient jeudi 31 janvier pour voir ce qui est possible.

Devis à demander ainsi que des aides.

Attention avec le changement de sol, la hauteur des panneaux pourra être aussi à modifier (frais en plus).

Des étagères ont été montées dans le local derrière le bar, la porte donnant sur l'extérieur va être isolée et changée de sens.



## RAPPEL

### TOUT A L'EGOUT

Contrairement aux indications sur certains emballages, **les lingettes**, même biodégradables, sont **strictement interdites** dans nos canalisations. Les lingettes n'ont pas le temps de se dégrader avant d'arriver aux pompes de relevage, empêchant ainsi leur bon fonctionnement.

**SEUL LE PAPIER WC EST COMPATIBLE AVEC L'EVACUATION INSTALLEE SUR NOTRE COMMUNE (les pompes de relevage)**

## La Charte Natura 2000

Habitants de la vallée de l'Antenne, vous connaissez bien cette rivière... Mais saviez-vous qu'elle est classée en site Natura 2000 et qu'elle est habitée par des espèces protégées à l'échelle européenne comme la Loutre, la Rosalie des Alpes, le Martin pêcheur... ?

Pour découvrir ces trésors rendez-vous le samedi 6 avril 2013 à 9h30 au gymnase de Vignolles (commune de Mesnac).

Cette balade à la découverte de la nature vous est proposée dans le cadre des actions Natura 2000 par la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), et sera animée par Charente Nature.

Vous remerciant par avance et vous souhaitant bonne réception.

Bien cordialement,

Laurence Caud

Programmes Natura 2000

Si vous aussi, vous avez des terrains en bord d'Antenne, et que vous souhaitez mettre en œuvre une gestion favorable aux habitats et aux espèces menacés du site Natura 2000, contactez-nous :

**Laurence CAUD et Emmanuelle CHAMPION**

LPO NATURA 2000  
Les fonderies royales  
8 -10 rue du Docteur Pujos  
BP 90263  
17395 ROCHEFORT  
05.46.82.12.34  
[laurence.caud@lpo.fr](mailto:laurence.caud@lpo.fr)  
[emmanuelle.champion@lpo.fr](mailto:emmanuelle.champion@lpo.fr)

**Yves LACOUTURE**

Animateur forestier  
CETEF 16  
Maison de la Forêt  
20 rue Léonard Jarraud  
16000 ANGOULÈME  
06.08.84.02.85  
[yves.lacouture@foretpriveefrancaise.com](mailto:yves.lacouture@foretpriveefrancaise.com)

Ou bien consultez le site internet dédié à la vallée de l'Antenne :

**<http://valleedelantenne.n2000.fr>**

## La Charte Natura 2000...

### La Charte Natura 2000 : un outil simple pour faire reconnaître les bonnes pratiques de gestion des milieux naturels

#### Zoom sur les boisements humides du site Natura 2000 de la « Vallée de l'Antenne »

Depuis 2009, sur le site Natura 2000 de la Vallée de l'Antenne, un outil très simple, basé sur le **volontariat** uniquement, permet aux propriétaires de parcelles de valoriser ou d'améliorer leurs pratiques de gestion des milieux forestiers : la **Charte Natura 2000**.

#### Les engagements et les avantages de la Charte Natura 2000 sur les boisements

Les boisements humides forment les milieux naturels les plus importants (surface) de la vallée de l'Antenne. La Charte Natura 2000 permet d'y concilier production et exploitation forestière avec les enjeux biologiques du site. Les prescriptions sont détaillées par type de boisement : peupleraie, boisement mélangé peupliers/frênes, boisement alluvial (taillis de frênes et/ou d'aulnes pour l'essentiel), et ripisylve (bande boisée des bordures de cours d'eau).

Les signataires s'engagent sur des pratiques plus respectueuses de l'environnement comme : limiter l'utilisation de désherbant pour l'entretien des jeunes peupleraies aux deux premières années et uniquement localisé sur 2 m<sup>2</sup> autour de chaque plant ; réaliser les travaux forestiers en dehors de la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 juillet (période de reproduction des espèces) ; conserver une bande de 5 m non coupée lors de l'exploitation d'un taillis de frêne (cette bande boisée également appelée ripisylve sert de maintien des berges et de filtre pour épurer l'eau de ruissellement)... En contrepartie de la signature d'une charte, les parcelles concernées sont exonérées pendant 5 ans minimum, de la part communale de la taxe foncière sur le non bâti, ainsi que des ¾ des droits de mutation à titre gratuit (successions ou donations familiales). Enfin, la signature de cette Charte permet d'obtenir une « garantie de gestion durable ».

Outre les boisements, les autres milieux naturels de la vallée et certaines activités peuvent bénéficier d'une Charte Natura 2000 : prairies, pelouses calcaires, haies, gestion des bords de route, valorisation du patrimoine naturel, gestion des berges, sentiers et randonnées...

#### Un outil d'engagement encore plus fort : le Contrat Natura 2000

Le **Contrat Natura 2000** permet d'aller plus loin : il **rémunère** les interventions de gestion écologique ayant pour seul objectif d'améliorer le statut de conservation des habitats ou des espèces présentes. En zone forestière, un arrêté préfectoral régional précise les interventions concernées et le montant des aides publiques dédiées.

#### Un partenariat prometteur

Pour promouvoir et encadrer ces mesures de gestion spécifiques au milieu forestier, la LPO, structure animatrice de ces deux sites Natura 2000, s'est investie depuis octobre 2009, dans un partenariat avec le CRPF et le CETEF (organismes forestiers). Unique en Poitou-Charentes, ce partenariat porte déjà ses fruits. En effet, dès les 2 premières années, les résultats ont dépassé les attentes avec une vingtaine de chartes signées, 1 contrat Natura 2000 signé, 2 en projet, et pas moins de 40 personnes contactées et conseillées par les structures !

# Zoom sur Noël

Gouter personnes âgées



Spectacle



Vœux du maire



## Vie des Associations

### Société de Chasse

La chasse est fermée depuis le 28 Février.

Le dimanche 24 Février a vu la dernière battue au chevreuil ramener le quota espéré avec les 3 derniers animaux tués.

#### PROCHAINES MANIFESTATIONS:

##### **Samedi 16 Mars**

Casse-croûte le matin suivi de la chasse à courre.

Le soir au gymnase se déroulera le traditionnel repas de chasse.

Tarif: 26 euros

##### **Dimanche 5 Mai**

Journée pêche à l'étang des rochers

n'hésitez pas à réserver votre ligne et à vous inscrire au repas champêtre .

adultes : ligne+repas 20 Euros

Repas seul 14 Euros

Enfants -10 ans : ligne 6 euros / Repas 8 euros

#### **CONTACT:**

Patrice VIROULAUD

05.45.82.50.06

Loïc JULIEN

05.45.80.02.86

### Comité des fêtes

#### PROCHAINES MANIFESTATIONS:

##### **Samedi 30 Mars**

Loto à 20h30

##### **Mercredi 1er Mai**

Brin d'aillet

##### **Samedi 1er Juin**

Brocante à 6h30

##### **Samedi 27 Juillet**

et **Samedi 7 Septembre**

Concours de pétanque

#### TARIFS LOCATION PETIT MATERIEL

FRITEUSE : 30 Euros

PERCOLATEUR (100 tasses) : 30 Euros

ENSEMBLE DE COUVERTS

(pour 1 pers): 1 Euro

ENSEMBLE VAISSELLE: 10 Euros

TONNELLE: 20 Euros

#### **CONTACT:**

MICHEL VAN BOHEMEN

05.45.83.12.48

### Malissmiss

Les adhérentes sont toujours aussi fidèles; un arbre de Noël a été organisé courant décembre et l'association était contente de partager ce moment avec ses invités. Par la même occasion nous avons remercié la mairie qui a mis à notre disposition une scène démontable et aux normes. Les Malissmiss ont dansé pour les vœux des maires de Rouillac et Mesnac.

Un grand merci à toutes celles qui se sont portées volontaires pour ces deux démonstrations.

Avant juin 2013 le bureau procédera à une enquête pour anticiper la tenue des inscriptions pour l'année suivante et ainsi aviser sur la continuité de l'association.

Durant les cours du vendredi nous informons des éventuelles zumba party qui s'organisent dans les communes environnantes.

Les Malissmiss vous souhaitent de rester au top de votre forme pour cette nouvelle année.

#### **CONTACT:**

Angélique 06.33.77.96.26

## Quelques photos des Manifestations

Benjamines/Benjamins



Poussins confirmés



Représentation aux vœux du maire



Plateau baby à cognac



## Vie des Associations

### Basket

#### **Le classement des équipes engagées est le suivant:**

**Equipe 1:** 10 victoires 1 défaite. Les joueurs sont à ce jour 1ers invaincus depuis le 27 novembre 2012. Mesnac s'est offert Barbezieux 1 86 à 81 en 1/8 ème de coupe.

Le quart de finale s'est jouée le 2 mars face à GCBB, 2 divisions au-dessus. Notre équipe a remporté le match 102 à 81.

Encore 5 matchs à gagner pour s'offrir la montée en régional.

**Equipe 2:** 7 victoires 3 défaites. Les joueurs sont 2èmes mais peuvent encore décrocher le titre en allant gagner de plus de 8 points à Barbezieux 4.

**Benjamins:** 2 victoires 8 défaites. Cette équipe progresse et arrive maintenant à gagner ou à tenir tête a des équipes de milieu de tableau.

**Poussins confirmés:** 10 victoires 0 défaite . L'équipe est invaincue depuis le début de saison. Impossible d'arrêter ces petits et à seulement 6 joueurs ils font peur aux équipes adverses.

**Poussins débutants:** Toujours 1er ou 2ème lors des plateaux organisés tous les 15 jours aux quatre coins de la Charente.

**Baby:** Deux initiations découvertes ont été appréciées par les tous petits à Puymoyen puis à Cognac (aux Vauzelles).

**Filles loisir:** Toujours fidèles aux entrainements, elles progressent pour éventuellement s'engager la saison prochaine en championnat.

Lionel SUIRE a été reçu à sa formation. Il devient donc arbitre officiel.

### **PROCHAINES MANIFESTATIONS**

#### **15 Juin sur la journée**

Nous organisons les 50 ans de l'association. Une invitation sera adressée à chacun par courrier.

(Matchs amicaux/ Sandwichs et boissons / repas dansant le soir)

### **PROCHAINS MATCHS A DOMICILE**

**9 Mars 14h00** Poussins confirmés contre Ruelle / **16h00** Benjamines contre Jarnac

**16 Mars 18h30** Mesnac 2 contre Puymoyen / **20h30** Mesnac 1 contre Ruelle

**23 Mars 14h00** Poussins confirmés contre Ruffec

**6 Avril 16h00** Benjamines contre Puymoyen

**13 Avril 20h00** Mesnac 1 contre Moulidars

**5 Mai 20h00** Mesnac 1 contre Jarnac

### **Venez nombreux les encourager.**

**CONTACT:** Frédéric DELMAS (pour les enfants) 05.45.35.82.09

Michel DANGEVIL (pour les adultes) 05.45.36.14.59

**Blog internet:** <http://mesnac-basket.skyrock.com>

<http://basket-alm.skyrock.com>

Antenne Nature Loisirs Patrimoine : [www.valleedelantenne.info](http://www.valleedelantenne.info)Charente Tourisme : [www.lacharente.com](http://www.lacharente.com)**SECURITE**

La Gendarmerie veille sur les biens et les personnes 24h/24h tous les jours de l'année.

Un gendarme est à votre écoute en permanence en composant le: 05.45.82.01.86 ou le 17 en cas d'urgence.

**HORAIRES DES DECHETTERIES**

Déchetterie de Cognac	Lundi :	9h-12h	14h-18h
Rue de l'artisanat	Mardi :	9h-12h	14h-18h
ZA haute Sarrazine	Mercredi :	9h-12h	14h-18h
16100 COGNAC	Jeudi :	FERMEE	
Tél: 05 45 82 34 01	Vendredi :	9h-12h	14h-18h
	Samedi :	9h-12h	14h-18h
	Dimanche :	9h-12h	

**Déchetterie de Burie****ZA du Parc****Route de Cognac 1770 Burie**Horaires d'été du 1er avril au 30 septembre

Lundi :	9h-12h	14h-19h
Mardi :	9h-12h	14h-19h
Mercredi :	FERMEE	
Jeudi :	9h-12h	14h-19h
Vendredi :		14h-19h
Samedi :	9h-12h	14h-19h
Dimanche :	FERMEE	

Horaires d'hiver du 1er octobre au 31 mars

Lundi :	9h-12h	14h-17h
Mardi :	9h-12h	14h-17h
Mercredi :	FERMEE	
Jeudi :	9h-12h	14h-17h
Vendredi :		14h-18h
Samedi :	9h-12h	14h-18h
Dimanche :	FERMEE	

**CHANGEMENT DU JOUR DE COLLECTE DES SACS NOIRS****À compter du 4 mars les sacs noirs seront ramassés le lundi. Vous devrez donc les sortir le dimanche soir.****ETAT CIVIL****NAISSANCE**

Maëlys, Madison BRAUD née le 29 Janvier 2013

Félicitations aux parents .

**DECES**

Madame Françoise, Madeleine BIRON épouse JOLLET décédée le 9 décembre 2012

Sincères condoléances à la famille



Papiers, journaux et prospectus



Canettes et boîtes métalliques



Bouteilles et flacons en plastique



Cartons et briques alimentaires



Bouteilles



Bocaux, pots



Conteneurs  
à verre



Sacs et  
bacs jaunes



Sacs et films en plastique



Polystyrène, pots en plastique



Gobelets, vaisselle en plastique  
ou en carton



Papiers et boîtes salis



Sacs et  
bacs noirs

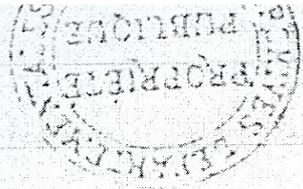
# VENDREDI semaines impaires

# COLLECTE SÉLECTIVE 2013

CE CALENDRIER TIENT COMPTE DU REPORT DES JOURS FÉRIÉS

JANV. 13	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	JANV. 14
M1 FÉRIÉ 1	V1 4	V1 4	L1 FÉRIÉ 14	M1 FÉRIÉ	S1	L1 27	J1	D1	M1	V1 FÉRIÉ	D1	M1 FÉRIÉ
M2	S2	S2	M2	J2	D2	M2	V2 36	L2	M2	S2	L2	J2
J3	D3	D3	M3	V3	L3 23	M3	S3	M3	J3	D3	M3	V3
V4	L4 6	L4 10	J4	S4	M4	J4	D4	M4	V4	L4 45	M4	S4
S5	M5	M5	V5	D5	M5	V5 32	L5	J5	S5	M5	J5	D5
D6	M6	M6	S6	L6 19	J6	S6	M6	V6	D6	M6	V6	L6
L7	J7 2	J7	D7	M7	V7 4	D7	M7	S7	L7	J7 44	S7	M7
M8	V8	V8	L8 15	M8 FÉRIÉ	S8	L8 28	J8	D8	M8	V8 4	D8	M8
M9	S9	S9	M9	J9 FÉRIÉ	D9	M9	V9	L9 37	M9	S9	L9	J9
J10	D10	D10	M10	V10	L10 24	M10	S10	M10	J10	D10	M10	V10
V11	L11 7	L11 11	J11	S11 4	M11	J11	D11	M11	V11 4	L11 FÉRIÉ 46	M11	S11
S12	M12	M12	V12	D12	M12	V12	L12 33	J12	S12	M12	J12	D12
D13	M13	M13	S13	L13	J13	S13	M13	V13 4	M13	L13	V13	L13
L14	J14 3	J14	D14	M14	V14	D14	M14	S14	L14 42	J14	S14	M14
M15	V15 4	V15 4	L15	M15	S15	L15 29	J15 FÉRIÉ	D15	M15	V15	D15	M15
M16	S16	S16	M16	J16	D16	M16	V16	L16 38	M16	S16	L16	J16
J17	D17	D17	M17	V17	L17 25	M17	S17 4	M17	J17	D17	M17	V17
V18	L18 8	L18 12	J18	S18	M18	J18	D18	M18	V18	L18 47	M18	S18
S19	M19	M19	V19	D19	M19	V19 4	L19 34	J19	S19	M19	J19	D19
D20	M20	M20	S20	L20 FÉRIÉ 21	J20	S20	M20	V20	D20	M20	V20	L20
L21	J21 4	J21	D21	M21	V21 4	D21	M21	S21	L21 43	J21	S21	M21
M22	V22	V22	L22	M22 17	S22	L22 30	J22	D22	M22	V22 4	D22	M22
M23	S23	S23	M23	J23	D23	M23	V23	L23 39	M23	S23	L23	J23
J24	D24	D24	M24	V24	L24 26	M24	S24	M24	J24	D24	M24	V24
V25	L25 9	L25 13	J25	S25 4	M25	J25	D25	M25	V25 4	L25 48	M25 FÉRIÉ	S25
S26	M26	M26	V26 4	D26	M26	V26	L26 35	J26	S26	M26	J26	D26
D27	M27	M27	S27	L27 22	J27	S27	M27	V27 4	D27	M27	V27	L27
L28	J28 5	J28	D28	M28	V28	D28	M28	S28	L28 44	J28	S28	M28
M29	V29 4	V29 4	L29 18	M29	S29	L29 31	J29	D29	M29	V29	D29	M29
M30	S30	S30	M30	J30	D30	M30	V30 4	L30	M30 40	S30	L30	J30
J31	D31	D31	M31	V31	L31	M31	S31	J31	M31	V31	M31	V31

## ZOOM SUR 1914



Mon cher instituteur

Je vous remercie du souvenir que vous m'accordez et des bons conseils que vous me donnez. Je reconnais là mon ancien maître, toujours prêt à m'encourager. Je vous remercie aussi de la délicate attention qui vous a fait insérer sur le journal mon nom cité à l'ordre du Corps d'armée.

Si je ne vous ai pas répondu plus tôt c'est que l'état de ma santé ne me le permettait pas. Je vais bientôt être rétabli après quelque temps de repos j'espère reprendre mon service et être de ceux qui mèneront à bout l'œuvre de la délivrance de notre cher pays et lui assureront un triomphe définitif.

Alors je retournerai vous voir heureux d'avoir mis encore une fois en pratique vos leçons de patriotisme.

# ZOOM SUR 1914

16

Je termine en vous priant de m'excuser de  
mon écriture un peu tremblante cher maître.

Un bonjour à M<sup>me</sup> Drouet de ma part

Recevez cher M<sup>e</sup> Drouet l'assurance  
de mes sincères remerciements et une cordiale poignée de main  
Votre tout dévoué

*Bluc*



**PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.**

Nom **CHURLAUD**

Prénoms *Joseph Jean*

Grade *Soldat*

Corps *138<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> Infanterie*

N<sup>o</sup> *2797* au Corps. — Cl. *1913*

Matricule *261* au Recrutement d'Annulière

Mort pour la France le *10 novembre 1914*

à *Laqueux Inf. aut n<sup>o</sup> 5*

Genre de mort *Blessé de guerre*

né le *15 avril 1893*

à *Mesnac* Département *Charente*

Arr<sup>o</sup> municipal (p<sup>r</sup> Paris et Lyon) |  
à défaut rue et N<sup>o</sup>.

D. G. Jugement rendu le *Extraits du registre*  
par le Tribunal de *des devoirs adhésifs*  
acts ou jugement transcrit le *10 décembre 1914*  
*Mesnac, Charente*

N<sup>o</sup> du registre d'état civil

534-706-1921. [30634]